

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2010

Date de convocation : 22/02/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND.

Secrétaire de Séance : M. FOURRÉ

Avant de commencer cette séance, Monsieur de ROUX tient à rappeler le drame qui a frappé le département ce week-end avec un nombre de victimes important. Il souhaite que le Conseil respecte une minute de silence en hommage aux personnes disparues.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er Février 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} Février 2010.

PARTICIPATION DE LA SEMIS AU BASSIN D'ORAGE ZONE DES 7 JOURNAUX

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal l'aménagement d'un bassin d'orage destiné à recevoir les eaux pluviales de la Zone des 7 Journaux et du rond-point. Il indique qu'il avait été convenu lors des réunions préparatoires avec la SEMIS que celle-ci participerait à ces travaux au prorata des parcelles vendues.

Par délibération du 18 Février 2009, la SEMIS a fixé cette participation à 56 934.78 € HT soit 68 094 € TTC sur la base d'un prix de revient prévisionnel global du bassin de 98 374 € HT. Elle a fait parvenir un projet de convention de servitude en vue de fixer les modalités de cette participation.

Cette convention est adoptée à l'unanimité et le Maire autorisé à la signer.

Monsieur de ROUX précise qu'un certain nombre de demandes de permis de construire ont été déposées sur les terrains viabilisés par la SEMIS. L'instruction de certains dossiers est retardée en raison des exigences en matière de règles d'accessibilité.

Il reste actuellement deux lots disponibles dont un est en cours de vente.

Monsieur GODARD demande s'il est prévu que cette zone évolue.

Monsieur de ROUX indique que la SEMIS qui réalise actuellement la 1^{ère} tranche, est assez optimiste pour envisager la poursuite de l'opération.

Il signale qu'à l'extrémité de cette zone, le permis de construire d'une Résidence Senior a été délivré.

Monsieur FOURRÉ fait remarquer que ce bassin d'orage semble mieux fonctionner que celui situé en face du Stade de La Touche. Il constate que lors des abats d'eau le bas de la Rue de La Touche est régulièrement inondé.

Monsieur de ROUX explique que le fonctionnement du bassin d'orage de la Touche a été vérifié et qu'il est bien relié au réseau d'eaux pluviales qui s'infiltrent conformément à la conception de cet ouvrage.

Cependant il est possible que les eaux reçues en abondance des terrains en amont ne rejoignent pas ce bassin.

PERSONNEL COMMUNAL : HEURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur de ROUX indique qu'à la suite d'une observation de la Chambre Régionale des Comptes relative aux heures supplémentaires versées au personnel communal, il est nécessaire de prendre une délibération fixant la liste des emplois qui ouvrent droit aux heures supplémentaires.

Il rappelle que les agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service et à sa demande.

Il propose que le personnel figurant au tableau des effectifs en bénéficie et que les heures supplémentaires versées en Décembre au personnel titulaire soient désormais intégrées mensuellement à l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

FONCTIONNEMENT DU BAC : RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire de recruter des agents saisonniers à temps complet pour assurer le fonctionnement du bac :

- 1 agent du 1^{er} Avril au 31 Octobre puisque M. DAUNAS qui assurait les fonctions de passeur réintègre l'équipe technique.
- 1 agent du 1^{er} au 31 Juillet
- 1 agent du 1^{er} au 31 Août

Ces agents doivent dorénavant être titulaires d'un brevet de natation et d'une Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Ils devront en outre obtenir le certificat de capacité délivré par la Commission de surveillance de la navigation.

Madame FALLOURD fait remarquer que cela entraîne un coût supplémentaire et demande si un autre membre de l'équipe technique de la municipalité ne pourrait pas prendre le relais.

Madame CHARRIER indique que ce poste nécessite la présence d'un agent d'Avril à Octobre ce qui pose le problème des congés d'été du personnel en place.

Monsieur de ROUX indique que l'on augmente effectivement la masse salariale d'un demi-poste du fait du recrutement d'un agent saisonnier d'Avril à Octobre mais il est nécessaire aussi de faire face aux tâches de plus en plus nombreuses demandées aux services techniques.

De plus les qualifications actuellement demandées pour conduire le bac ne sont pas toutes remplies par le personnel communal (brevet de natation, premiers secours, etc...)

Il constate que Chaniers par rapport aux communes de même importance démographique a un ratio inférieur en matière de personnel.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au recrutement des agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac.

RECONQUETE DES PAYSAGES

Monsieur de ROUX explique au Conseil Municipal qu'il a constaté qu'il n'y a plus ni arbres ni haies entre Les Métrelles et Les Essarts.

Il est donc nécessaire de lancer un programme de reconquête des paysages en vue de replanter des haies et des arbres sur les emprises publiques et sur les terrains appartenant à la Commune.

Il convient de noter que la Région peut soutenir cette démarche dans le cadre d'un appel à projets.

Monsieur RICHON fait remarquer que les routes ne sont pas très larges et qu'il ne faudrait pas que les plantations créent une gêne. Monsieur de ROUX rappelle que l'emprise des chemins est de 7 mètres.

Monsieur GRAVELLE indique qu'il faut faire cette étude en concertation avec les agriculteurs. Madame SAUZÉ souligne qu'il conviendra de tenir compte de la largeur des engins agricoles.

Monsieur HANNIER propose d'associer les écoles à ce projet comme l'a fait la Commune de DOMPIERRE à l'occasion d'une Journée de l'Environnement.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation d'un plan de reconquête des paysages.

La Commission Environnement à laquelle s'associent M. GRAVELLE et Mme FALLOURD est chargée de ce dossier. Elle devra déterminer les chemins qui feront l'objet de ce plan, contacter les agriculteurs concernés ainsi que les Services de la Région pour mener à bien ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Convention ADMTPA (Médecine préventive)

Monsieur de ROUX rappelle que l'Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture (ADMTPA) assure le suivi médical des agents de la Commune dans le cadre d'une convention qui prenait fin le 31 Décembre 2009.

L'ADMTPA propose la signature d'une nouvelle convention prenant en compte les dernières modifications législatives à savoir que la visite médicale annuelle prévue pour chaque agent passe désormais de 1 an à 2 ans au minimum, excepté pour les agents qui font l'objet d'une surveillance médicale renforcée. (Services techniques, Ecoles, Cantine).

L'ADMTPA a décidé de fixer le montant de la cotisation à 81 € TTC par agent à surveiller.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Elections Régionales : Organisation des bureaux de vote

Madame CHARRIER rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires de la composition des bureaux pour les élections régionales du 14 Mars prochain et demande à chacun de bien vouloir confirmer sa présence.

Interventions des conseillers

- Monsieur GRAVELLE signale que les affiches mises en place en bord de route en vue d'annoncer les animations sur la commune sont régulièrement arrachées.

Madame FALLOURD précise que cela s'est produit lors de l'organisation du Marché de Noël par l'APE Ronsard, le Téléthon et du spectacle de Samedi dernier.

Elle indique que c'est tout le travail des bénévoles qui est ainsi mis à mal et elle craint que ces derniers finissent par se décourager.

Monsieur PANNAUD tient à remercier le Comité d'Animation pour l'organisation du spectacle « Ces gens-là » Samedi dernier.

Madame FALLOURD indique que 90 personnes avaient réservé leur place mais, à l'annonce de la tempête, un certain nombre s'est décommandé.

- Monsieur GODARD rappelle les problèmes de dégradations de voirie.

Monsieur de ROUX indique que deux décisions ont été prises dont on parlera lors des orientations budgétaires :

1- Améliorer le matériel communal

2- Faire un gros effort sur la voirie

Monsieur GODARD précise qu'il faut signaler les lieux dangereux.

Monsieur de ROUX souligne que l'on doit adapter la vitesse de son véhicule en fonction de l'état des routes.

Il rappelle que l'entreprise EUROVIA doit intervenir sur les chemins dont elle a la charge mais que ces travaux ne pourront intervenir qu'à la fin de la période hivernale.

La semaine dernière les employés communaux ont réalisé une tournée de point à temps.

Monsieur PANNAUD indique que l'Entreprise EUROVIA réalisera au programme 2010 la Rue des Ajoncs et le Chemin de la Broussardière de la RD 24 jusqu'à la Route de la Chapelle.

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Municipal a voté un règlement de voirie opposable à toutes les entreprises qui font des travaux sur le territoire de la commune.

Il indique qu'il a reçu les responsables départementaux de ErDF et de GDF qui contestaient ce règlement de voirie et le jugeaient illicite.

Au terme de cette réunion, il a été proposé de passer des conventions particulières en application de ce règlement de voirie pour les travaux d'ErDF et de GDF en raison de certaines exceptions techniques.

ErDF et GDF se sont principalement opposés à la communication de l'implantation de leurs réseaux à des tiers par le biais du S.I.G. (Système d'Information Géographique) et veulent ainsi dégager leur responsabilité.

Il est nécessaire que la Commune s'habitue à faire fonctionner ce règlement de voirie en réalisant des états des lieux et en procédant à la réception des travaux conformément à ce règlement.

- Lotissement Renoir :

Monsieur GRAVELLE demande si le Conseil Municipal pourra débattre lors de sa prochaine réunion de l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du Lotissement Renoir.

Monsieur de ROUX indique que le promoteur et les copropriétaires lui ont en effet adressé la demande d'intégration à la suite de l'achèvement de la construction de la dernière maison. Il

propose que le Conseil Municipal en délibère dès à présent afin que la procédure d'enquête publique puisse être lancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à l'intégration de la voirie du Lotissement Renoir sous réserve des résultats de l'enquête publique.

- Monsieur HANNIER demande si le devis de mise aux normes de la hotte de la Cuisine Ronsard a été signé. Madame CHARRIER indique que la commande a été passée.

- Madame FALLOURD demande des volontaires pour aider à l'organisation de la Fête des Fleurs et des Saveurs les 24 et 25 Avril prochains.

- Monsieur GIRAUX demande où en est la signalisation routière de la Rue des Ajoncs. Monsieur de ROUX indique que la Commune est en contact avec la DIRA qui a les instructions pour la mise en place de la signalisation.

- Monsieur FOURRÉ fait remarquer que de nombreux panneaux de signalisation ont été couchés par la tempête.

- Monsieur GODARD rappelle que les panneaux signalant le Maine-Allain doivent être blancs bordés de rouge et qu'il convient de préciser en dessous du nom du village « Commune de Chaniers ». Monsieur de ROUX indique que ces précisions ont été demandées.

- Avenue du 8 Mai : Monsieur de ROUX indique qu'il convient d'organiser une réunion d'information à l'attention des riverains de l'Avenue du 8 Mai afin de les prévenir des travaux qui doivent se dérouler à partir du 29 Mars et des contraintes qui y seront liées pendant la durée des travaux.

Ainsi seront perturbés le ramassage scolaire, la collecte des ordures ménagères, les accès au Groupe Scolaire Ronsard, à la Poste, à l'impasse du 19 Mars.

Cette réunion est fixée au Vendredi 19 Mars à 18 h à la salle des fêtes.

- Monsieur GIRAUX indique qu'il n'y a pas de signalisation d'intersection Chemin des Perrines. Monsieur RICHON souligne que ces panneaux existaient mais qu'ils ont disparu.

- Monsieur GIRAUX signale que le Chemin Larron est en très mauvais état. Monsieur de ROUX indique qu'il est inscrit au programme 2010.

La séance est levée à 22 h 40

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc GRAVELLE